

Et la CFDT-OTIS SUD-EST ,
vous informe !

INFOS PRATIQUES

Responsable

Action Logement OTIS

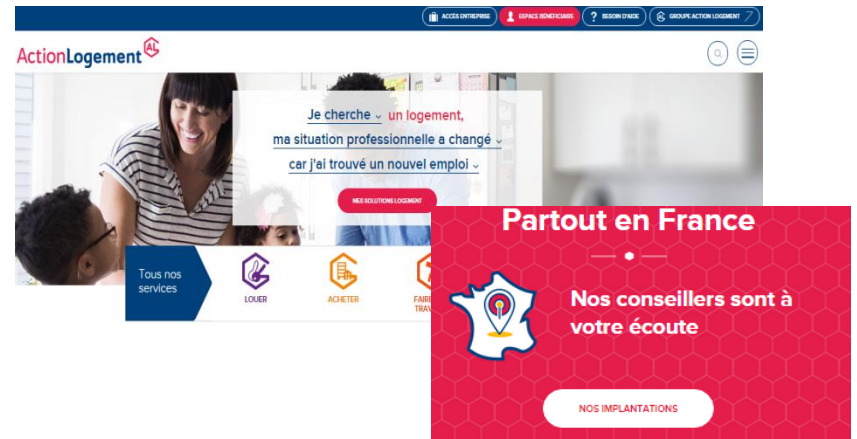
Informations pratiques

CONTACTS

POUR LES SALARIÉS D'OTIS

Le site actionlogement.fr

Le service relation client
au 01 57 77 50 00



POUR LES RRH D'OTIS

Pour toute information d'ordre organisationnel :

le **Conseiller Entreprises**

Laure De Clavières

Tél. : 01 71 72 23 58

laure.declavieres@actionlogement.fr

ou son **assistante**

Agnès Allard

Tél. : 01 57 77 50 07

agnes.allard@actionlogement.fr



N° D'ADHÉRENT OTIS - PAR SITE -

Site	N° adhérent
OTIS SIEGE	223104
OTIS CONSTRUCTIONS NEUVES IDF	206451
TERTIAIRE	298431
OTIS CENTRE PRODUIT NEUF	144851
HABITATION	377255
CONSTRUCTIONS NEUVES PROVINCE	49946
OTIS ARGENTEUIL	171897
OTIS REGION GRAND OUEST	254148
OTIS EUROPEAN PARTS CENTER	75593
OTIS REGION NORD	67796
OTIS REGION SUD-EST	291142

Les Aides d'Action Logement

UNE LARGE GAMME DE SOLUTIONS POUR ACCOMPAGNER VOS COLLABORATEURS

LOUER



Faciliter pour vos salariés l'accès à un logement abordable et près de leur travail.

Locations sociales, intermédiaires et privées, logements temporaires en résidences hôtelières, résidences sociales et colocations...

ACHETER



Aider vos salariés à devenir propriétaire de leur résidence principale.

Prêt à l'acquisition, conseil financier pour sécuriser le projet immobilier, offre de biens à l'achat, neufs ou anciens...

FAIRE DES TRAVAUX



Accompagner vos salariés dans leur projet de travaux.
Amélioration de la résidence principale, amélioration de la performance énergétique, adaptation de logement aux personnes handicapées...

BOUGER



Simplifier la mobilité professionnelle et réussir l'installation de vos salariés recrutés ou mutés.

Accompagnement sur mesure, recherche de logements, aides financières, logements temporaires...

SURMONTER DES DIFFICULTÉS



Apporter une aide personnalisée à vos salariés qui rencontrent des difficultés.

Conseil et diagnostic personnel et confidentiel, aides financières ...



Services	Intervention du Responsable RH	Critères OTIS	Démarche du salarié
Demande de logement Locatif	OUI L'imprimé de la demande de logement est électronique ; le responsable ouvre un dossier sur le module E-Logis (page 12)	1 an d'ancienneté (période d'essai révolue)	Après création du dossier par le responsable, Le salarié reçoit des codes et remplit la demande sur E-logis
Résidences Temporaires ou Location Partagée	OUI (signature du dossier) Un imprimé à signer par le Responsable Action Logement	Aucun	L'imprimé pdf est fourni au RRH par Action Logement Le salarié remplit l'imprimé et le fait parvenir au service de résidences temporaires, accompagné de pièces justificatives. Cette aide est proposée sous conditions d'âge et de revenus
Avance Loca-Pass Garantie Loca-Pass VISALE	NON	Aucun	Le salarié effectue une demande directement à partir sur site actionlogement.fr - rubrique « louer » (si le logement est réservé par Action Logement, le loca pass est systématiquement intégré dans le dossier)



Services	Intervention du Responsable RH	Critères OTIS	Démarche du salarié
Conseil en financement	NON	Aucun	Le salarié saisit une demande de prise de contact directement à partir du site actionlogement.fr – rubrique « acheter »
Prêt accession	<p>NON</p> <p>Une convention signée entre Otis et Action Logement dédouane Otis de la signature habituellement demandée sur le dossier.</p> <p>Attention : l'imprimé contient un cadre réservé à l'employeur – le demandeur dispose de la possibilité de le rayer en rajoutant la mention «délégation de gestion par ALS»</p>	<p>1 an d'ancienneté</p> <p>Les montants maximum prévus par la réglementation en 2017</p> <p>zone A : 25 000 € zone B1 : 20 000 € zone B2 : 15 000 € zone C : 10 000 €</p> <p>Une majoration de 10 000 € peut être rajoutée <u>selon les critères d'éligibilité</u></p>	<p>Le salarié appelle Action Logement au 01 57 77 50 00 afin de vérifier les conditions d'éligibilité et déterminer le montant de prêt dont il peut bénéficier.</p> <p>Si ce dernier correspond aux critères d'octroi, le service client d'AL envoie un imprimé de demande au salarié</p>



Les aides d'Action Logement : « qui fait quoi » ?

Services	Intervention du Responsable RH	Critères OTIS	Démarche du salarié
Prêt travaux	<p>NON Une convention signée entre Otis et Action Logement dédouane Otis de la signature habituellement demandée sur le dossier.</p> <p>Attention : l'imprimé contient un cadre réservé à l'employeur – le demandeur dispose de la possibilité de le rayer en rajoutant la mention «délégation de gestion par ALS»</p>	<p>1 an d'ancienneté</p> <p>Le montant d'un prêt ne peut excéder 10 000 € quelque soit la zone</p>	<p>Le salarié appelle Action Logement au 01 57 77 50 00 afin de vérifier les conditions d'éligibilité et vérifier le montant du prêt.</p> <p>Si ce dernier correspond aux critères d'octroi, le service client d'AL envoi un imprimé de demande au salarié</p>



Les aides d'Action Logement : « qui fait quoi » ?

Services	Intervention du Responsable RH	Critères OTIS	Démarche du salarié
Cil Pass Assistance	NON	Aucun	<p>Le salarié contacte directement le service Cil Pass Assistance au 01 57 77 50 00 (le service est confidentiel) ou rempli une fiche contact à partir du site actionlogement.fr – rubrique « surmonter les difficultés »</p> <p>Cette aide peut être utilisée dans les 12 mois suivant la date du départ du salarié de l'entreprise.</p>



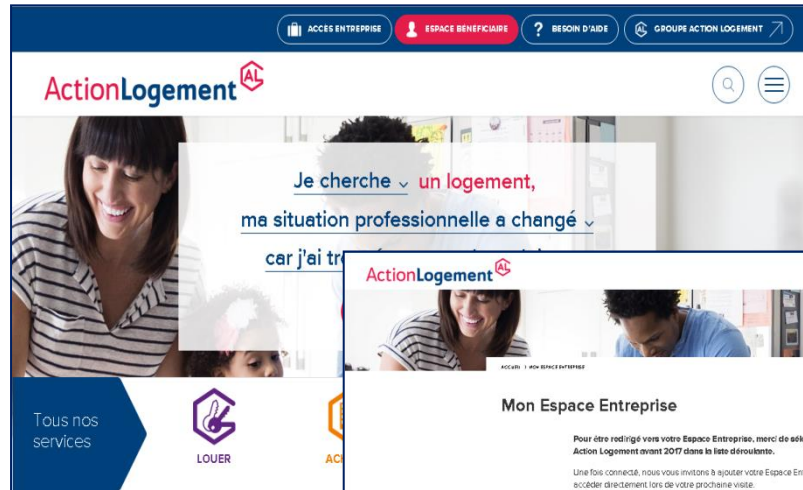
Services	Intervention du Responsable RH	Critères OTIS	Démarche du salarié
Accompagnement à la Mobilité	OUI Le Responsable signe l'ordre de mission en cas d'accompagnement dans la recherche d'un logement sur le parc privé	Aucun	Le salarié contacte le Responsable OTIS ou remplit une fiche de demande de contact directement à partir du site actionlogement.fr – rubrique « bouger » Le salarié vérifie les conditions d'éligibilité pour la prise en charge de la prestation par la subvention Mobili Pass soit auprès d'Action Logement au 01 57 77 50 00 (ou via le site)
Subvention Mobili-Pass Prêt Mobili-Pass	NON Une convention signée entre Otis et Action logement dédouane Otis de la signature habituellement demandée sur le dossier Attention : l'imprimé contient un cadre réservé à l'employeur – le demandeur dispose de la possibilité de le rayer en rajoutant la mention «délégation de gestion par ALS »	Aucun	Le salarié remplit une fiche de demande de contact directement à partir du site actionlogement.fr – rubrique « bouger » (un dossier pdf lui sera adressé) Le salarié vérifie les conditions d'octroi à partir du site ou en appelant le service relation clients d'Action Logement au 01 57 77 50 00, remplit l'imprimé et l'adresse à Action Logement accompagné de pièces justificatives
Prêt Relais	OUI (signature du dossier)	Aucun	Le salarié remplit une fiche contact à partir du site actionlogement.fr – rubrique « Bouger » ou appelle Action Logement au 01 57 77 50 00 afin de Après vérification des conditions d'éligibilité, le salarié contacte le Responsable RH de l'entreprise pour obtenir un dossier. Une version pdf pourra être fournie au Responsable RH par Action Logement
Subvention Mobili Jeune	NON La signature du Responsable sur le dossier n'est pas nécessaire	Aucun	Le salarié vérifie les conditions d'octroi et effectue une demande directement à partir du site actionlogement.fr – rubrique « bouger »

ESPACE ENTREPRISE
e-logis et e-logement

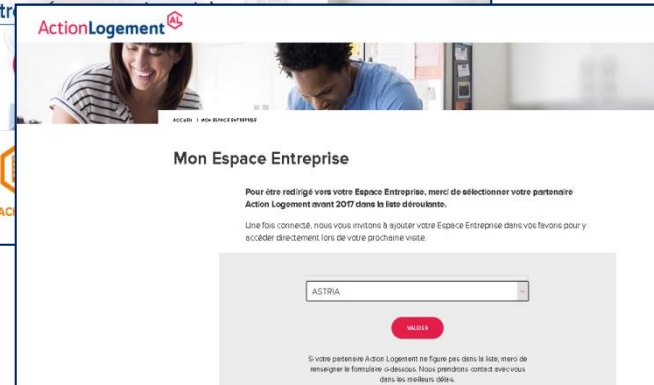
Consultation des demandes locatives et des bilans

Accès à E-logis et E-logement

Sur
actionlogement.fr
Cliquer sur
« ACCES
ENTREPRISES »

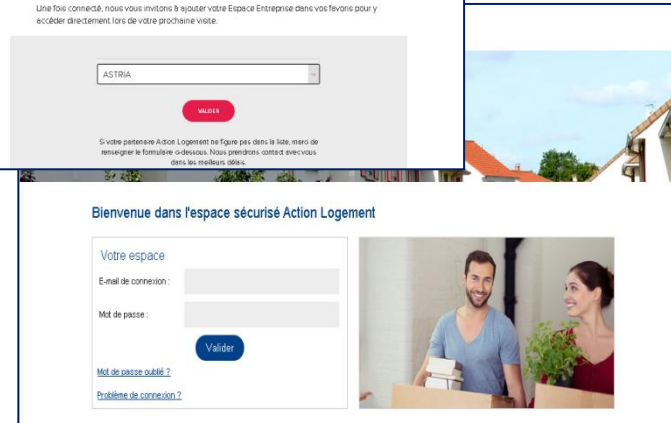


Sélectionner votre ancien partenaire AL
« Astria »



Entrer l'e-mail professionnel et le mot de passe personnel

(si vous ne disposez pas de mot de passe,
cliquer sur « mot de passe oublié »)



Sélectionner E-Logement (visualisation
des bilans) ou E-Logis (création/consultation
des demandes de logement)



E-logis : ouverture et consultation des demandes de logement

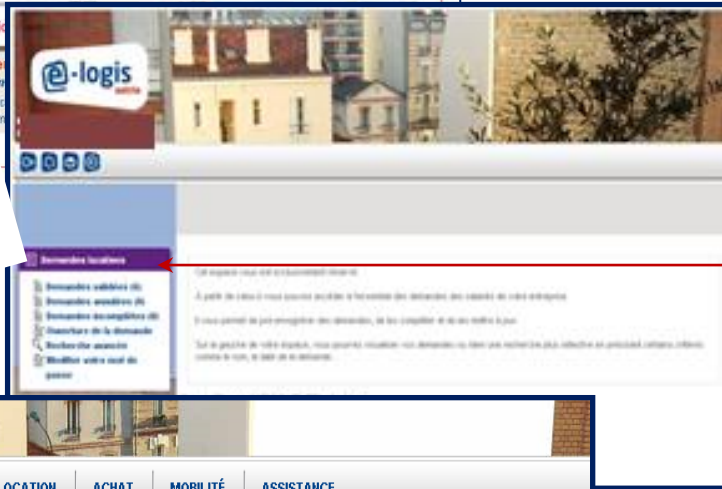


Après la phase d'identification,

cliquer sur E-LOGIS

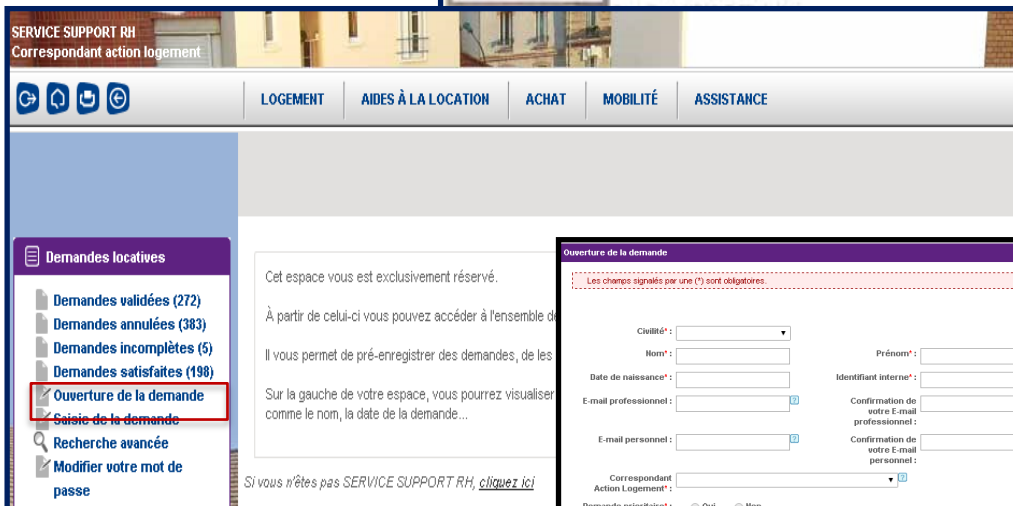


Toute demande d'un collaborateur quittant l'entreprise doit être annulée par vos soins



Possibilité

- de consulter la liste des dossiers « Demandes Locatives »
- d'ouvrir des demandes (ci-dessous)
- d'annuler les dossiers (sélectionner le nom du salarié dans la liste des demandes validées et cliquer sur le bouton « annuler la demande » en haut de la page)



Cliquer sur « Ouverture de la demande »

Puis, entrer les coordonnées du salarié

- Nom
- Prénom
- Date de naissance
- Mail

Confirmer

Un mail avec des codes de connexion est envoyé au demandeur de logement

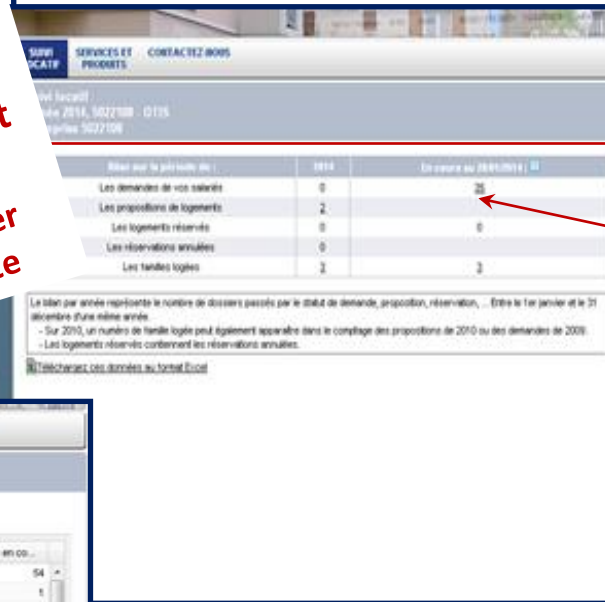


E-logement : consultation des bilans



Pour consulter les bilans : choix de plusieurs onglets et des critères de sélection (à gauche)

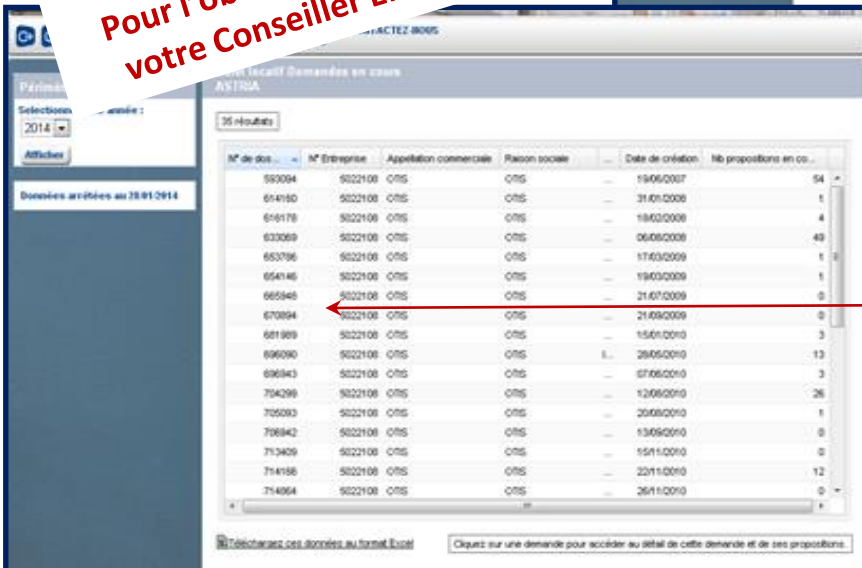
Attention : ce module contient uniquement des données « ex Astria » Depuis janvier 2017, l'intégralité des services accordés sur l'année en cours n'est pas consultable. Pour l'obtention d'un bilan, merci de contacter votre Conseiller Entreprises ou son assistante



Pour retrouver la liste des demandes locatives en cours et le nombre d'offres locatives émises par salarié :

Sélectionner l'année en cours,

Cliquer sur le nombre de demandes en cours (1ere ligne)



Pour visualiser le détail de chacune des demandes ainsi que le descriptif des offres émises, cliquer sur la ligne correspondant au salarié